



PROCES VERBAL DE RÉUNION
MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024 - 18H00
Hôtel communautaire LESNEVEN

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE -

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 40
Nombre de conseillers en exercice : 40
Nombre de conseillers présents : 33
Quorum atteint

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an deux mille vingt-quatre le 13 novembre à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire à Lesneven sur la convocation qui leur a été adressée par la Présidente de la Communauté Lesneven Côte des Légendes le 07 novembre 2024, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Etaient présents mesdames et messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	Louis BEAUGENDRE
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo		X	Christian COLLIOU
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges		X	Cécile GALLIOU
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUÉS	BÊLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette		X	Michel LE GALL
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		Pascal KERBOUL - Arrivée point 3
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves		X	Aurélie MARTIN
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		Arrivée au point 3
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine		X	Pascal GOULAOUIC
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre		X	
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Sandra ROUDAUT

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 25 septembre 2024
2. Communication des décisions de bureau communautaire
3. Présentation du rapport d'activité 2023 du SDEF
4. Présentation du rapport d'activité 2023 de la SEMBREIZH
5. Finances : adoption de l'engagement partenarial avec le Trésor Public
6. Finances : subventions 2024
7. Finances : attribution d'un fonds de concours – Commune de Ploudaniel
8. Finances : décision modificative n°1 – Budget eau 2024
9. Finances : assujettissement à la TVA du bâtiment « atelier eau et assainissement »
10. Enfance – jeunesse : animation du Pass' Loisirs
11. Enfance – jeunesse : renouvellement du dispositif chéquiers jeunes
12. Enfance – jeunesse : renouvellement de la convention activités nautiques et découverte de l'Estran
13. Représentant de la CLCL à la CAO maintenance et travaux de câblage fibre optique sur les réseaux de télécommunications électroniques de Brest Métropole
14. Questions diverses

1 | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2024 - Annexe

Le projet de procès-verbal (PV) de la séance du 25 septembre 2024 est annexé à la convocation et à la présente note de synthèse. Document transmis par voie électronique aux membres du conseil communautaire le 07/11/2024.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le PV du 25/09/2024.

Décision : approbation à l'unanimité

2 | COMMUNICATION DES DECISIONS DE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le conseil communautaire est informé des décisions prises par le bureau communautaire :

► **Bureau communautaire du 30/09/2024 :**

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Ressources humaines		
Création d'un emploi non permanent au service du SPED pour accroissement temporaire de l'activité	36	Approuvé à l'unanimité
Technique		
Demande de servitude de ENEDIS, rue Jean Mermoz, ZAE de Mescoden	37	Approuvé à l'unanimité
Mobilité		
Modification du règlement du service de location des VAE	38	Approuvé à l'unanimité

► **Bureau communautaire du 14/10/2024 :**

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
GEMAPI		
Adhésion à l'association nationale des gestionnaires de digues « France Digues »	39	Approuvé à l'unanimité
Recrutement d'un stagiaire : accompagnement et assistance à l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)	41	Approuvé à l'unanimité
Bassins versants		
Recrutement d'un stagiaire dans le cadre du projet Startijin Valait	40	Approuvé à l'unanimité

Eau potable		
Adhésion à la charte d'engagement plan d'action Finistère eau potable 2030	42	Approuvé à l'unanimité
Finances		
Révision des bases fiscales des locaux d'habitation	43	Approuvé à l'unanimité

► **Bureau communautaire du 04/11/2024 :**

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
PCAET		
Avis sur le document cadre transmis par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne	44	Avis favorable
Bassins versants		
Appel à projet : pacte de la Haie	45	Approuvé à l'unanimité
Appel à projet : AMI patrimoine boisé du Pôle métropolitain du pays de Brest	46	Approuvé à l'unanimité

Le conseil communautaire PREND ACTE à l'unanimité des décisions prises par le Bureau en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT.

3 | PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DU SDEF

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le rapport d'activité 2023 du SDEF est présenté aux élus communautaires. Le rapport d'activité était annexé à la note de synthèse transmis aux élus communautaires le 07/11/2024.

Pascal KERBOUL présente le rapport d'activité 2023 aux élus communautaires de la CLCL.

Pour information, ce rapport est téléchargeable sur le site internet du SDEF : www.sdef.fr

Après présentation de ce rapport, le conseil communautaire est invité à en prendre acte.

Le conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 du SDEF.

4 | PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE LA SEMBREIZH - Annexes

Conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un rapport est présenté devant le conseil communautaire par les membres de l'assemblée spéciale de la société représentant la collectivité au sein de la société SEMBREIZH.

Pascal GOULAOUIC, en tant que représentant de l'assemblée spéciale, présente le rapport d'activité 2023 aux élus communautaires de la CLCL.

Ce rapport a pour objectif de communiquer une information de nature à assurer la transparence de son fonctionnement et à permettre son contrôle.

Les documents ci-dessous étaient annexés à la note de synthèse transmis aux élus communautaires le 07/11/2024 :

- ✓ Les états financiers de la SEMBREIZH : exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.
- ✓ Le rapport du mandataire sur l'exercice clos le 31/12/2023
- ✓ Le rapport d'activité 2023.

Après présentation du rapport d'activité 2023, le conseil communautaire est invité à en prendre acte.

Le conseil communautaire, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la SEMBREIZH.

5 | FINANCES : ADOPTION DE L'ENGAGEMENT PARTENARIAL AVEC LE TRESOR PUBLIC

La DDFiP est en charge des finances, comptes et budgets des collectivités locales. Cette mission se concrétise d'abord grâce au service de gestion comptable (SGC) qui tient la comptabilité, procède au paiement des dépenses décidées par élus, et assure le recouvrement des produits locaux. Le conseiller aux décideurs locaux (CDL), dédié à l'accompagnement des collectivités dans leur pilotage, leurs investissements et la maîtrise de leurs risques financiers, travaille en liaison directe avec les élus et le SGC.

La DDFIP a proposé à la CLCL la conclusion d'un engagement partenarial. Ce projet d'engagement lie la collectivité, la conseillère aux décideurs locaux (CDL) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes (madame Sandrine Olivier), le SGC et la DDFIP. Il prévoit différents axes de travail pour faciliter le travail de l'ordonnateur, continuer à améliorer l'efficacité des procédures déjà mises en œuvre, et renforcer la fiabilité des comptes. Il doit également permettre d'offrir une meilleure lisibilité des comptes tout en développant l'expertise apportée aux élus en matière comptable, fiscale, financière et domaniale de la collectivité.

Différentes fiches action sont prévues dans ces axes de travail. Elles détaillent les engagements des parties, la démarche méthodologique ainsi que les indicateurs de réalisation et de suivi.

Cet engagement partenarial est prévu pour une période de 3 ans, soit jusqu'en octobre 2027, avec une restitution a minima annuelle.

Il consacre et renforce la qualité du travail mené et coordonné par le service finances de la collectivité.

Il sera signé officiellement le 20 novembre à 15h30, à l'hôtel communautaire, par Claudie Balcon, Présidente de la CLCL, Benoît Brocart, directeur départemental des finances publiques, Sandrine Olivier, conseillère aux décideurs locaux, et un représentant du service de gestion comptable.

Le conseil communautaire a été informé en séance de conseil communautaire de la signature de l'engagement partenarial entre la CLCL et la DDFIP.

6 | FINANCES : SUBVENTIONS 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, notamment l'article 10 relatif aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu les demandes de subventions adressées par divers organismes et associations à la Communauté Lesneven Côte des Légendes,

Vu les avis favorables des commissions thématiques,

Vu l'avis favorable de la commission Finances, prospectives, commande publique communication réunie le 5 novembre dernier,

SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS et ORGANISMES

COMMUNE	ASSOCIATION	OBJET DE LA SUBVENTION	SUBVENTION ATTRIBUEE
DOMAINE : ECONOMIE			
Territoire CLCL	CLUB DES ENTREPRISES - CELIA	Organisation des Trophées des entreprises 2024-2025	1 500 €
SOUS-TOTAL			1 500 €
DOMAINE : ENFANCE JEUNESSE			
	Soutien PAEJ	Subv Point d'Accueil Ecoute Jeunes	3 000 €
Territoire CLCL	Alter Sud mission Togo	Projet Alter sud mission Togo	1 500 €
Territoire CLCL	AFR GUISSENY	Séjour ski 2025	12 500 €
Lesneven	Commune de Lesneven	Spectacle musical "Tiny Moon"	1 000 €
SOUS-TOTAL			18 000 €
TOTAL GENERAL			19 500 €

Il est proposé au conseil communautaire de :

- prendre acte du fait que les conseillers communautaires remplissant une fonction au sein des associations et organismes bénéficiaires des subventions ne prennent pas part au vote et se retirent de la salle,
- attribuer les subventions mentionnées ci-dessous aux différents organismes et associations,
- autoriser la Présidente, ou son représentant, à signer les avenants fixant le montant des subventions 2024 aux conventions signées antérieurement,
- autoriser la Présidente, ou son représentant, à renouveler les conventions arrivées à terme et à mandater le montant des subventions dans les limites indiquées dans le tableau ci-joint, étant entendu que ces montants peuvent être modifiés par avenants votés par le conseil communautaire

Décision : approbation à l'unanimité, chaque subvention ayant été votée une à une.

- **Club des entreprises CELIA : 29 votants**
N'ont pas pris part au vote, sont sortis de la salle: Pierre ABAUTRET, Pascal GOULAOUIC (+ pouvoir de Sandrine ABGRALL) et Pascal KERBOUL
- **Soutien PAEJ : 33 votants**
- **Bourse à projet jeunes : 33 votants**
- **AFR Guisseny/séjour ski 2025 : 33 votants**
- **Lesneven/spectacle musical Tiny Moon : 33 votants**

7 | ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS – COMMUNE DE PLOUDANIEL

Les fonds de concours permettent à un EPCI à fiscalité propre de financer ses communes membres pour la réalisation d'équipements propres.

Le conseil communautaire a adopté le 9 novembre 2022 le règlement des fonds de concours sur la période 2022-2024. Les critères d'attribution ont été fixés en adéquation avec le Projet de territoire, lui-même adopté en séance le 10 novembre 2021.

Dans ce cadre, la commune de Ploudaniel a sollicité un fonds de concours au titre du domaine proximité et attractivité, « projets visant à maintenir et à créer des services et activités de proximité sur le territoire ».

Descriptif du projet :

- Réfection de la toiture et amélioration des performances énergétiques du bâtiment.
- Aménagement intérieur des locaux et construction de 2 extensions.

Objectifs du projet :

- Résoudre la problématique d'étanchéité du bâtiment et rénover les éléments dégradés par les entrées d'eau.
- Rendre le bâtiment plus performant du point de vue énergétique.
- Permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'enfants.

L'accueil périscolaire est ouvert aux enfants scolarisés dans les 2 écoles de la commune qui accueillent largement des élèves résidant dans une autre commune du territoire que Ploudaniel (89 élèves en 2023).

L'accueil extrascolaire est ouvert à tous les enfants de la CLCL. En 2023, 64 enfants des communes extérieures ont fréquenté l'ALSH.

Il est donc proposé de retenir le critère d'intérêt communautaire et porter ainsi le plafond du FDC à 100 000 €.

Le plan de financement est présenté sur la page suivante :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	
Diagnostics préalables	27 880 €	33 456 €	Etat - Fonds vert	110 000 €
Honoraires études-ingénierie	263 135 €	315 762 €	Région BVP Bretagne	100 000 €
Frais divers	51 407 €	61 688 €	CD29 - volet 2/Pacte Finistère 2030	250 000 €
Travaux	1 665 410 €	1 998 492 €	CAF - Dispositif PIAJE / crèche	430 500 €
Aléas et travaux complémentaires	167 314 €	200 777 €	CAF - Dispositif Plan mercredi / ALSH	350 000 €
Révisions études et travaux	192 854 €	231 425 €	MSA - Grandir en milieu rural / crèche	100 000 €
			MSA - Grandir en milieu rural / ALSH	100 000 €
			CLCL	100 000 €
			FC-TVA 16.404%	466 136 €
			Total financements publics	2 006 636 €
			Reste à charge de la commune	834 964 €
TOTAL DEPENSES	2 368 000 €	2 841 600 €	TOTAL RECETTES	2 841 600 €

Vu l'avis favorable de la commission finances, prospectives, commande publique, communication du 17 septembre 2024,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 septembre 2024,

Il est proposé au conseil communautaire de valider l'attribution d'un fonds de concours de 100 000 € en faveur de la commune de Ploudaniel pour l'opération susvisée, et d'autoriser la Présidente à fixer par convention les modalités de versement du fonds de concours.

Décision : approbation à l'unanimité

8 | FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET EAU 2024

La décision modificative présentée ci-dessous est motivée par :

- des dépenses supplémentaires relatives à l'achat d'eau et la participation au SEBL : + 48 K€
- des dépenses de petits matériels à des fins de réparation de réseaux et compteurs : + 53 K€
- une augmentation de la masse salariale : + 70 K€

Les dépenses nouvelles sont équilibrées par :

- la refacturation des salaires au budget assainissement : + 55 K€
- des recettes non prévues et déjà encaissées : + 15,6 K€
- la diminution de crédit concernant des paiements à l'AELB qui ne seront pas utilisés : - 100 K€

			PREVISIONS 2024	REALISATIONS 2024	DECISION MODIFICATIVE
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Nature	Libellé compte			
	DEPENSES		2 284 000 €	2 227 318,70 €	70 600 €
011	Art 605	Achat d'eau	625 000 €	644 192,33 €	20 000 €
011	Art 6068	Autres matières et fournitures	100 000 €	124 101,35 €	30 000 €
011	Art 6071	Compteurs	34 000 €	56 847,00 €	23 000 €
011	Art 611	Sous-traitance générale	490 000 €	517 089,72 €	28 000 €
012	Art 6411	Salaires	475 000 €	414 888,09 €	37 000 €
012	Art 6453	Cotisations aux caisses de retraites	35 000 €	45 681,21 €	33 000 €
014	Art 701249	Rvsmtdvce pollution d'origine domestique	415 000 €	337 992,00 €	- 77 000 €
014	Art 706129	Rvrsmt rdvce pour modernisation réseaux	110 000 €	86 527,00 €	- 23 400 €
	RECETTES		335 000 €		70 600 €
70	Art 7084	Mise à disposition de personnel	335 000 €		55 000 €
74	Art 748	Autres subventions d'exploitation		9 217,64 €	9 217 €
77	Art 773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		6 567,00 €	6 383 €

Vu l'avis favorable de la commission finances, prospectives, commande publique, communication, réunie le 5 novembre dernier,

Il est proposé au conseil communautaire de valider cette décision modificative.

Décision : approbation à l'unanimité

9 | FINANCES : ASSUJETTISSEMENT A LA TVA DU BATIMENT « ATELIER EAU ET ASSAINISSEMENT »

Les services de l'eau et de l'assainissement occupent actuellement à titre gracieux un atelier appartenant au budget général.

Ce bâtiment, situé à Gouerven, nécessite des travaux importants de rénovation de toiture à la charge du budget principal, propriétaire.

Une fois ces travaux réalisés, il est envisagé de rédiger un bail définissant un montant de loyer et les obligations de chacune des parties : propriétaire et occupant.

L'article 260 du Code Général des Impôts (CGI) permet l'assujettissement à TVA aux « personnes qui donnent en location des locaux nus pour les besoins de l'activité d'un preneur assujetti à la taxe sur la valeur ».

Cette option d'assujettissement permettrait de soumettre à TVA les futurs loyers et également les travaux estimés à 280 K€TTC.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 30 septembre 2024,

Il est proposé au conseil communautaire d'opter pour l'assujettissement à la TVA du bâtiment occupé par les services eau et assainissement et d'autoriser la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

Décision : approbation à l'unanimité

10 | ENFANCE-JEUNESSE : ANIMATION DU PASS'LOISIRS

Le Pass'loisirs est un dispositif d'animation dédié aux jeunes de 10 à 17 ans de l'ensemble du territoire. Un service de navette assure le transport entre la commune d'habitation et le lieu d'animation.

Depuis 2021, le CSI s'était vu confier la mission d'animation du Pass'loisirs auparavant exercée par le service enfance jeunesse de la CLCL.

Pour ce faire, la CLCL dédie une enveloppe de fonctionnement comme suit :

- participation au poste d'animateur jeunesse : 18 000€ par année civile à compter de 2025 contre 15 000€ jusqu'à cette année. L'augmentation correspond à une revalorisation salariale des métiers d'animation.
- prise en charge du transport : 15 700€ maximum par an, paiement au réel sur présentation des justificatifs. Augmentation de 4 000€ liée à l'augmentation du coût du transport.

La fréquentation augmente progressivement, notamment chez les + de 13 ans.

Dans son nouveau projet social, le CSI met l'accent sur la volonté de développer le volet jeunesse et ce notamment en améliorant la communication sur le dispositif Pass' loisirs.

Le rayonnement intercommunal concerne 11 communes qui en profitent.

Les membres de la commission enfance jeunesse ont émis un avis favorable pour le renouvellement comme pour les augmentations sollicitées, pour la période 2025-2028.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention.

Question après la présentation :

Sandra ROUDAUT : Quelles communes ne profitent pas de ce dispositif ?

Réponse : les communes dont les jeunes ne participent pas au Pass'loisirs sont Kerlouan, Guissény et Goulven.

Décision : approbation à l'unanimité

11 | ENFANCE-JEUNESSE : RENOUELEMENT DU DISPOSITIF « CHEQUIER JEUNES » ET DE LA CONVENTION PARTENARIALE

Lors de la période de crise sanitaire, les jeunes ont connu, comme la population générale, une rupture des liens sociaux et l'arrêt des activités extrascolaires et de loisirs. En 2021, le conseil communautaire avait validé la mise en œuvre du dispositif « chéquier jeunes » pour :

- amener les jeunes à retourner vers les associations, les espaces culturels et sportifs ;
- inciter les jeunes à (re)pratiquer des activités physiques et culturelles ;
- impliquer les jeunes dans leur choix d'activité ;
- mettre en lumière des activités jeunesse du territoire ;
- impulser une nouvelle sociabilisation des jeunes.

Le dispositif consiste à délivrer un chéquier d'une valeur de 20€ répartie en 4 chèques de 5€ à tous jeunes de 13 à 20 ans qui en feront la demande auprès du service Info jeunes et sous condition de présenter une pièce d'identité. Le chéquier est valable sur l'année civile et permet de financer une séance de cinéma, une adhésion à un club sportif, ...

Le dispositif compte actuellement 27 partenaires ; un élargissement de celui-ci à d'autres partenaires est souhaité.

Les membres de la commission enfance jeunesse ont émis un avis favorable pour le renouvellement du dispositif. Ils ont proposé d'ajuster le montant alloué à 15 000€.

Lors du point budget 2025 avec le VP finances le montant a été réajusté à 12 000€.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention partenariale 2025-2027.

Décision : approbation à l'unanimité

12 | ENFANCE-JEUNESSE : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ACTIVITES NAUTIQUES ET DECOUVERTE DE L'ESTRAN

Depuis 1998, la collectivité promeut les activités nautiques et de découverte de l'estran pour les enfants et adolescents. La convention a évolué pour s'adapter aux besoins du territoire, tant des centres nautiques que des écoles. Elle encourage ces dernières à acculturer au milieu marin les enfants scolarisés sur le territoire.

La convention actuelle concerne les 3 centres nautiques du territoire, à savoir :

- le centre nautique de Guissény ;
- le centre nautique de Plounéour-Brignogan-Plages ;
- le centre nautique Rêves de Mer à Plounéour-Brignogan-Plages.

Pour ce faire, la CLCL apporte un soutien financier calculé à la séance par enfant : séance d'activité nautique et séance de découverte de l'estran.

L'enveloppe annuelle est de 41 300€ maximum. A compter de 2025 :

- la part CLCL pour une séance d'activité nautique est réévaluée à 8.30€ à compter de 2025 ; une augmentation annuelle de 2% est prévue à partir de 2026 ;
- la part CLCL pour une séance de découverte de l'estran reste maintenue à 7€.

Le soutien financier est apporté directement aux centres nautiques et un tarif social est demandé pour les écoles. Cependant, les établissements scolaires passant commande directement auprès des centres et n'étant pas ainsi en interaction avec la CLCL (via la coordination enfance), il est proposé de les intégrer à la présente convention en tant que signataires.

Cela permettra de coordonner le circuit des demandes et d'avoir une meilleure vision prévisionnelle de l'enveloppe financière à maîtriser. De plus, par ce biais, les écoles sont au fait du dispositif et de l'aide apportée par la collectivité. Elles devront en contrepartie communiquer dans leurs différents supports et réunions d'information aux parents sur la prise en charge de la CLCL, tant sur la participation financière d'une partie du coût des séances que sur le volet transport. Les aides seront à valoriser dans leur bilan financier.

Les membres de la commission enfance-jeunesse ont émis un avis favorable sur le renouvellement de la convention pour la période 2025-2028 avec les évolutions évoquées.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la Présidente à signer la convention proposée.

Décision : approbation à l'unanimité (30 votants)

- ***N'a pas pris part au vote, est sorti de la salle : Pascal GOULAOUIC (+ procuration de Sandrine ABGRALL)***
- ***Yves ILIOU concerné par le vote, ayant donné une procuration à Louis BEAUGENDRE ; la procuration ne sera pas utilisée pour le vote du point 12.***

13 | MAINTENANCE ET TRAVAUX DE CABLAGE FIBRE OPTIQUE SUR LES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES : DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT

Contexte :

Yves QUINQUIS est actuellement le représentant de la CLCL à la CAO Maintenance et travaux de câblage fibre optique sur les réseaux de télécommunications électroniques, dont le coordonnateur du groupement est Brest Métropole.

Rappel de la délibération n° CC/105/2020 du 30/09/2020 ci-après :

La maintenance et les travaux de câblage de fibre optique sur le réseau de communications électroniques sont à confier à des entreprises.

Il est proposé de mutualiser la passation et l'exécution des procédures de passation des marchés publics pour cette maintenance et ces travaux de câblage de fibre optique, entre plusieurs EPCI du pays de Brest : Brest Métropole, CCPLD, CCPI, CCPA et la CLCL.

Pour ce faire, il convient de créer un groupement de commande entre les 5 EPCI.

Chaque membre du groupement participera librement aux consultations en fonction de ses besoins.

Le coordonnateur de ce groupement sera Brest Métropole. Les frais de fonctionnement dudit groupement seront pris en charge par chaque membre suivant les modalités précisées dans la convention de groupement à intervenir.

Chaque membre participera à la commission d'appel d'offres.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution technique et financière et exercera sa propre maîtrise d'ouvrage pour la part des marchés publics le concernant.

Le conseil communautaire avait :

- décidé de l'adhésion au groupement de commande susvisé ;
- autorisé la signature de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- désigné Yves QUINQUIS comme représentant de la CLCL à la commission d'appel d'offres ad hoc.

Monsieur Yves QUINQUIS n'étant plus vice-président, celui-ci considère ne plus avoir de légitimité à représenter la CLCL.

Monsieur Xavier FRANQUES ayant repris ses fonctions sur la fibre, il est proposé au conseil communautaire de le désigner nouveau représentant de la CLCL à la commission d'appel d'offres ad hoc.

Décision : approbation à l'unanimité

14 | QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

14-1 Forum de l'économie circulaire G4DEC le jeudi 28 novembre 2024 à 18 h 00 au Champs de Foire à Plabennec



La Présidente rappelle aux élus ce forum et les invite à s'inscrire si ce n'est déjà fait.

14-2 Réunion référents sécurité routière

Le CISPD a relancé un groupe de travail dédié à la sécurité routière (1ère réunion le 18/10 dernier). Il est composé de la DDTM (préfecture), gendarmerie, les 2 polices municipales du territoire, les caisses locales des assurances (Groupama et Axa), les transporteurs scolaires du territoire (Bihan et Transdev), la CLCV, les collèges et lycées du territoire et les élus référents sécurité routière des 14 communes.

Ce groupe a pour principaux objectifs de croiser les différents constats en matière de sécurité routière sur le territoire et mutualiser les compétences afin de proposer des actions en lien avec les besoins et spécificités de la CLCL. Ainsi, il est vivement souhaité que les référents sécurité routière participent aux réunions afin de représenter leurs communes. La prochaine réunion aura lieu le 30 janvier de 10h à 12h à la CLCL et a pour ordre du jour la définition d'actions pour la période 2025/2026. Le compte-rendu de la 1ère réunion du 18/10 a été transmis aux référents par mail.

La Présidente rappelle aux communes qu'il est important de participer à ces réunions.

Raphael RAPIN en profite pour faire un parallèle avec les ateliers de co-construction du plan de mobilité simplifié pour lesquels plusieurs relances ont été faites. Il rappelle que la mobilisation des élus municipaux et communautaires est importante même s'il est conscient qu'ils sont très sollicités et qu'il est compliqué de se mobiliser « partout ».

La Présidente indique qu'elle a insisté aussi sur le forum de l'économie circulaire, comme en ce qui concerne la mobilité, le CISPD, etc.

14-3 Information TELETHON 2024

Odette CASTEL, conseillère communautaire est absente ce soir puisqu'elle assiste à une réunion sur l'organisation du Téléthon 2024. A sa demande, Emmanuelle LE ROUX distribue des flyers sur le programme du Téléthon, cause très importante et invite chacun à y participer le samedi 30 novembre à 11 h 00, au complexe sportif du Folgoët.

Elle précise que d'autres informations sur cet événement seront communiquées après la réunion de préparation du Téléthon.

14-4 Information : Spectacle grand public « Jogging »

→ Samedi 16 novembre, à 20 h 30, salle Arvorik, Lesneven

Rappel du contenu du spectacle : « Jogging » est un spectacle, conçu par la troupe Quality Street spécialisée dans les arts de la rue, qui vous embarque dans une traversée dans le temps à la fois drôle et poétique. À chaque époque, l'acteur enfle un jogging, ce vêtement universel, comme une nouvelle personnalité. Cette galerie de personnages, à la fois touchante et drôle, porte un regard aiguisé sur notre société et ce qu'elle peut devenir. Vous n'en ressortez pas indemne...

14-5 Information : semaine de réduction des déchets du 16 au 24 novembre 2024

La CLCL participe une nouvelle fois à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) A cette occasion, elle organise plusieurs temps forts relayés dans les BIM, dans la presse, et sur internet. Neuf animations sont prévues sur le territoire : ateliers de cuisine antigaspi, formation au compostage et autres initiatives pour sensibiliser les habitants à la réduction et au recyclage des déchets alimentaires.

A noter, par exemple, ce dimanche 17 novembre de 11 h à 17 h dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire, la 3^{ème} édition de l'opération : **zone de gratuité « Ça coûte pas un radis »**. Dons d'objets en bon état sans obligation d'échange (Jeux, vêtements, vaisselle...)

Prochain conseil communautaire : mercredi 18 décembre 2024 à 18 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 54

Ce procès-verbal sera présenté pour validation aux membres du conseil communautaire lors de la prochaine séance, le mercredi 18 décembre 2024.

Vu la validation du PV du 13/11/2024 par les élus communautaires,

Lesneven, le 18/12/2024

La Présidente,
Claudie BALCON



Le secrétaire,
Sandra ROUDAUT

